

Le code de la route évolue en faveur
des piétons et des cyclistes !

**Sas
cycliste :**
une position
avancée plus sûre



Le sas cycliste est un espace réservé aux cyclistes. Il est placé juste avant le feu tricolore et est délimité par une ligne pointillée en amont de laquelle les véhicules motorisés doivent s'arrêter. Il est matérialisé par des pictogrammes vélo. Son accès est généralement prévu par une bande cyclable. Il devrait bientôt être généralisé dans tous les carrefours à feux.

Le saviez vous ?

Le sas a pour objectif d'améliorer les conditions d'attente et de redémarrage des cyclistes. Au feu rouge, il leur offre une position avancée qui leur permet d'être plus visibles; et leur évite par exemple de se retrouver cachés dans l'angle mort des véhicules qui tournent. Il facilite aussi leur mouvement de tourne-à-gauche en leur permettant de bien se placer (à gauche du flux) avant que la circulation ne redémarre et ne rende cette manœuvre plus difficile. Enfin, il éloigne les cyclistes des pots d'échappement réduisant ainsi leur inhalation des gaz nocifs.

+ Pour en savoir plus ...
consultez le site internet : **voiriepour tous.cerema.fr**

Les réflexes à adopter

Conducteurs de voitures, de motos ou de scooters ne nous arrêtons pas sur ces espaces qui sauf exception (signalisation autorisant les cyclomoteuristes) sont à l'usage des seuls cyclistes !

